



Dossier de presse

mercredi 07 janvier 2025

Un sursaut citoyen pour défendre l'eau, la santé et la démocratie

Dans la lignée de leur stratégie nationale, certains syndicats agricoles ont empêché la tenue de la réunion de la commission locale de l'eau (CLE) de la Vilaine, instance démocratique qui réunit l'ensemble des usagers de l'eau. Une situation que dénoncent nos structures citoyennes, environnementales et agricoles, tant pour le déni démocratique que pour les reculs sanitaires et environnementaux qu'elle représente.

Nous appelons donc à un grand rassemblement citoyen, pour défendre l'eau, la santé et la démocratie. Rendez-vous à Rennes le samedi 10 janvier 2026 à 14h.

Un territoire soumis aux polluants

Le bassin-versant de la Vilaine couvre 11 000 km² sur 6 départements (Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan, Mayenne et Maine-et-Loire). Il est administré par un SAGE, un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, qui a pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en définissant des orientations et des règles en ce sens. Alors que **seulement 8% des cours d'eau du territoire sont en bon état** et que de nombreux micropolluants (pesticides, PFAS...) sont retrouvés dans l'eau, l'air et le sol et donc l'alimentation.

Non seulement ces polluants dégradent les rivières mais ils menacent aussi directement la santé de la population. De nombreux agriculteur.rice.s, riverain.e.s et enfants vivant à proximité de cultures traitées sont atteints de pathologies graves.

Le SAGE Vilaine, un espace de démocratie et de compromis

Une révision de ce document est lancée en 2022 pour améliorer la situation. Elle aboutit à un document qui, entre autres, limite l'utilisation des herbicides dans certaines zones à enjeux pour l'eau potable, l'urbanisation dans les zones inondables ou encore la destruction des zones humides.

Le SAGE est issu d'un compromis. Il est élaboré au sein de la CLE qui regroupe des élus du territoire mais aussi des représentants des chambres d'agriculture, des associations de protection de l'environnement et des consommateurs, des fédérations de pêche, des industriels etc...

Une large concertation des habitant.e.s (ateliers territoriaux, consultation du public...) a également accompagné le processus. Les manifestations de la FNSEA et de la Coordination Rurale soutenues par le complexe agro-industriel se sont opposées en usant de menaces et de pressions à la tenue d'une instance démocratique, alors que leurs positions ont pu être entendues et défendues au cours des 3 années d'élaboration du texte.

Les mesures du SAGE : un compromis équilibré

Fruit de ces trois années de concertation, il propose des mesures équilibrées, dont certaines étaient à l'initiative des chambres d'agriculture :

- Encadrement de l'usage des herbicides sur le maïs et réduction de la contamination des eaux ;
- Protection renforcée des zones humides, avec interdiction de destruction dès le premier mètre carré ;
- Limitation de l'artificialisation des sols et encadrement strict des constructions en zones d'expansion de crues ;
- Politique foncière pour la restauration des milieux aquatiques ;
- Renforcement des dispositifs d'assainissement collectifs et individuels ;
- Réduction de la consommation d'eau dans toutes les activités humaines.

Ces mesures ont été largement plébiscitées par 80 % des élu.e.s et 56 % des usager.e.s lors de la consultation citoyenne.

Le préfet cède face aux lobbies de l'agro-industrie

En effet, le 11 décembre 2025, à Châteaubourg, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a été bloquée par des tracteurs. Ensuite à Rennes, des dizaines d'engins agricoles envahissaient brutalement la ville pour faire pression sur les pouvoirs publics.

L'État a cédé, par l'intermédiaire du préfet et leur a donné raison en faisant annuler la réunion. Ces procédés sont inacceptables dans un État de droit, d'autant plus que ces organisations multiplient les démonstrations de force pour bloquer toute régulation de l'usage des pesticides et toute protection efficace des zones humides.

Une stratégie d'intimidation

Cette stratégie d'intimidation vise autant les services de l'État et les élu.e.s que les associations de défense de l'environnement et les organisations agricoles paysannes. Elle s'inscrit dans une dérive déjà constatée : recul des politiques environnementales au niveau national et européen, criminalisation croissante des mobilisations écologistes, impunité face aux dégradations de locaux associatifs, discours de haine contre celles et ceux qui défendent le vivant.

Les exemples de renoncement s'accumulent :

- Début 2025, faute d'atteindre les objectifs de réduction des pesticides portés par le plan Ecophyto, le gouvernement a changé d'indicateur pour mesurer les effets de cette politique. Le changement de thermomètre a permis de faire passer une augmentation de la vente des pesticides de 3 % pour une diminution de 36 % ;
- La loi Duplomb, visant à renforcer l'agriculture productiviste, a été votée par l'Assemblée nationale, en dépit de l'opposition de plus de 2 millions de Français ;
- De la même manière au niveau national FNSEA et JA viennent de quitter la table des discussions sur la définition des captages sensibles, refusant une définition protectrice pour l'eau potable pourtant acquise dès le début des échanges.

Eau et santé : un lien vital

Les analyses de l'eau révèlent une présence quasi généralisée de micropolluants, nitrates et perturbateurs endocriniens. Ignorer ces réalités revient à accepter que notre eau potable soit remplacée par des poisons silencieux. L'opinion s'inquiète de plus en plus des conséquences des pesticides sur la santé. On sait aussi que nombre d'agriculteurs se sentent pris en étau entre des impératifs économiques intenables et des pratiques soutenues par les syndicats majoritaires, souvent loin de leurs aspirations et de leur santé.

Le principe du pollueur-payeur doit redevenir central : il est inacceptable que ceux qui subissent la pollution en paient le prix pendant que les grandes structures agro-industrielles échappent à leurs responsabilités ou même demandent des primes pour moins polluer.

Des solutions existent. On se mobilise !

De nombreux citoyens et citoyennes se sont exprimés dans le cadre de la loi Duplomb contre leur utilisation ; de nombreux agriculteurs et agricultrices prouvent par leurs pratiques et leurs systèmes qu'une agriculture sans pesticides est possible et sont prêt.e.s à partager largement leur savoir faire. Ils et elles soutiennent le nouveau SAGE Vilaine qui est un premier pas vers la transition agroécologique du système agro-alimentaire breton. Les profits de l'agro-industrie ne doivent plus primer sur la préservation de notre santé et de nos écosystèmes.

Dans le climat de tension actuel, au moment où des attentes fortes s'expriment, l'effet d'une concertation démocratique sans suite serait désastreux. Nous appelons toutes les citoyennes et citoyens, élu·es, acteurs de l'eau, paysan·nes, parents, et jeunes à se mobiliser massivement, joyeusement et pacifiquement avec notamment pour objectif de demander de :

- Renforcer la protection des **captages d'eau potable**, notamment en interdisant l'utilisation des pesticides dans les zones les alimentant.
- **Partager** équitablement l'eau.
- Préserver nos **milieux naturels** et les services qu'ils nous fournissent gratuitement.
- **Soutenir vraiment l'agriculture paysanne** et la transition vers un autre modèle agricole respectueux des hommes et de l'environnement.
- Faire appliquer par l'État le **principe du pollueur payeur**

Le 10 janvier 2026, nos organisations appellent à une manifestation PACIFIQUE et JOYEUSE pour défendre l'eau, la santé et la démocratie

Informations pratiques

- Heure et lieu : 14h – Esplanade Charles de Gaulle, Rennes
- Accès : métro (favoriser le covoiturage jusqu'à une station)
- Ambiance : conviviale, familiale, pacifique et déterminée
- Tenue : vos plus belles bottes et parapluies pour une « marée citoyenne » colorée et joyeuse !
- prises de parole d'associations, d'agriculteurs, de malades
- Fin prévue : 16h30

Contacts presse :

- Confédération Paysanne Bretagne : Marie-Eve Taillecours 06.69.79.75.09
- Collectif de soutien des victimes des pesticides de l'Ouest Michel Besnard : 06.73.19.56.07
- Eau et Rivières de Bretagne : Pauline Pennober 06.83.73.63.13

Annexe : liste des organismes qui appellent au rassemblement au 07 janvier 2026

collectif de soutien aux victimes de pesticides
Eau et Rivières de Bretagne
Réseau GAB – FRAB (les agriculteurs bio de Bretagne
Collectif sans pesticides massérac
Maison de la Consommation et de l'Environnement
Confédération paysanne Bretagne
Fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine
Fédération de pêche de Loire-Atlantique
Fédération de pêche du Morbihan
FNE Pays de la Loire
Bretagne Vivante
UFC que choisir 44

Adage 35
agis ta terre
Alternatiba rennes
Ami-es de la Conf 35
Après 35
Ar gaouenn
ARMEC
Association la bonne assiette
Association Sauvegarde du Meu
ATTAC rennes
AUTIV
CCNR (citoyens ça nous regarde)
CFDT Retraités Ille et Vilaine
Civam 44
Civam 56
CLCV
Cohérence
colere cancer
collectif Bretagne contre les fermes-usines
Confédération Nationale du Logement 35
confederation paysanne 22
confederation paysanne 35
confederation paysanne 44
confederation paysanne 56
Coquelicots de Paris
Fédération pour l'environnement en Mayenne
FNE Anjou
FNE Bretagne
FNE Loire-Atlantique
France Insoumise de la circonscription 35/44
FRCIVAM Bretagne
Générations Futures
Greenpeace France
Indécosa CGT
la puce de cormeré
léolagrange
les AMAP d'Armorique
Les amis de la conf 56
les colocaterre 35
Les Écologistes de Bretagne
libre canut
LPO Bretagne
LPO Loire-Atlantique
Mayenne Nature environnement
Mouvement Ecologiste Indépendant
Nature et Patrimoine Centre-Bretagne
nddl
nouvelle donne
PCF 35
polen
PS 35
Terre de Liens Bretagne
UDB
UFC Que choisir Bretagne
UFC que choisir rennes
union locale CGT Redon
Union syndicale Solidaires 35
Vitré Tuvalu